

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 AOÛT 2011

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce huitième jour d'août, de l'an deux mille onze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

11-08-089 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants, dans affaires nouvelles, *Critères pour les routes* et *Comité d'embellissement* tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

11-08-090 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2011**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur André Ouellet informe que les membres du comité de citoyen sera composé de messieurs Marcel Masse, Louis Ouellet et lui-même. Il demande que le conseil mette en place un plan d'action afin de faire des démarches auprès des différents paliers de gouvernement.

Monsieur Claude Hardy, conseiller, fait un compte-rendu de sa rencontre avec monsieur André Ouellet de jeudi dernier.

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 11 juillet au 8 août 2011.

AFFAIRES NOUVELLES**CRITÈRE POUR LES ROUTES**

Monsieur Claude Hardy, conseiller, demande qu'une recherche concernant la classification des chemins municipaux de La Motte, selon le Ministère des Transports soit faite afin de connaître les critères de construction et/ou d'entretien des chemins municipaux selon leur classification.

Madame Jocelyne Wheelhouse, conseillère, demande de faire une vérification auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités, afin de savoir où en sont rendus les démarches auprès du gouvernement afin de faire augmenter les transferts conditionnels pour l'entretien du réseau routier.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Madame Jocelyne Wheelhouse, informe les membres du conseil que le comité prend forme et qu'il est en train de d'implanter une nouvelle façon de faire. Qu'il fera un plan d'action à long terme dans le but d'embellir la Municipalité pour le 100^e anniversaire en 2019.

FINANCES ET ADMINISTRATION**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juillet 2011.

11-08-091

APPROBATION DES COMPTES

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, que les comptes du mois de juillet 2011, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de trente-sept mille six cent quatre-vingt dollars et quarante-sept sous. (37 680,47\$)

ADOPTÉE

11-08-092

FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser l'inscription des élus municipaux de La Motte à la formation concernant le comportement éthique qui se tiendra le 26 novembre prochain à Rivière-Héva, ainsi que les frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

11-08-093

INSCRIPTION AU COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ADMQ

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser le coût d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas, lors du colloque régional ADMQ qui aura lieu le 22 et 23 septembre 2011 à Ville-Marie.

ADOPTÉE

11-08-094

DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ST-LUC CÔTÉ EST POUR LA ROUTE DU TERROIR

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 20 août 2011 ;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant, entre autres sur le chemin St-Luc côté Est ;

ATTENDU QUE le chemin St-Luc côté Est relève de la responsabilité du Ministère des Transports ;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin St-Luc pour accueillir les visiteurs ;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière telle que :

- Panneau de signalisation « **ralentissez** » sur la route 109 et 200 pieds avant le kiosque sur le chemin concerné ;
- Installation de bornes pour délimiter les voies de contournement ;
- Assignation de deux personnes responsables par kiosque :
 - Une personne à l'intérieur pour accueillir les véhicules ;
 - Une personne à l'extérieur munie d'un dossard pour s'occuper de la circulation.
- Système de communication (radio) mis à la disposition des personnes dans les kiosques ;
- Lumières clignotantes installées près des kiosques pour qu'elles soient bien visibles.

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'appuyer la demande de fermeture temporaire du chemin St-Luc côté Est et de l'acheminer au Ministère des Transports du Québec, secteur Amos.

ADOPTÉE

11-08-095

DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DU LAC LA MOTTE ET SUR LE CHEMIN DU QUAI POUR LA ROUTE DU TERROIR

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 20 août 2011;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant entre autres sur le chemin du Lac La Motte et le chemin du Quai;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin du Lac La Motte pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'appuyer la demande de fermeture du chemin du Lac La Motte et du chemin du Quai.

ADOPTÉE

11-08-096 **POLITIQUE CONCERNANT LES RESPONSABILITÉ DE L'OPÉRATEUR TECHNICIEN DE VOIRIE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'adopter la politique concernant les responsabilités de l'opérateur technicien de voirie tel que proposée avec les modifications mentionnées

ADOPTÉE

11-08-097 **PERFECTIONNEMENT DE L'ADMQ – LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, d'autoriser l'inscription de la directrice générale à la session de perfectionnement de l'ADMQ concernant le code d'éthique des employés municipaux qui se tiendra à Amos le 27 octobre prochain.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

11-08-098 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par MONSIEUR Olivier Lemieux, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21h00.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

Signé ce jour de
de l'an deux mille onze